

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****JAPICA****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Fongicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Certis Belchim B.V. - France

5, Rue Galilée

78280 Guyancourt - France

N° de téléphone 0033 1 34 91 90 00

e-mail info.fr@certisbelchim.com - www.certisbelchim.fr

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info.fr@certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Carc. 2; H351

Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

Mépanipyrin

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Formulation phytosanitaire solide; Mépanipyrin 500 g/kg (WP)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Mépanipyrin			
	110235-47-7	Aquatic Acute 1; H400	>= 50,00 - < 70,00	% en poids
	-	Aquatic Chronic 1; H410		
	612-229-00-9	Carc. 2; H351		

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

Après inhalation

Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Appeler un médecin en cas de malaise ou de difficultés respiratoires.

Après contact cutané

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver avant réutilisation. Laver soigneusement la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.

Après contact oculaire

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte et en protégeant l'oeil non affecté, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin, en cas d'irritation.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir, ni rien donner à une personne inconsciente. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Evacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le produit déversé avec une matière inerte absorbante (sable, terre, vermiculite ...), puis collecter le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. (Voir rubrique 13) En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation		
solide		
Etat		
solide; Poudre		
Couleur		
beige		
Odeur		
caractéristique (faible odeur de moisi)		
pH		
Valeur	8,16	
Méthode	CIPAC MT 75	
Source	Fabricant	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		
Donnée non disponible.		
Point de fusion/point de congélation		
Donnée non disponible.		
Température de décomposition		
Donnée non disponible.		
Point d'éclair		
Donnée non disponible.		
Température d'inflammation		
Donnée non disponible.		
Température d'auto-inflammabilité		
Source	Fabricant	
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.	
Propriétés comburantes		
non oxydant		
Méthode	CEE A. 14	
Propriétés explosives		
Le produit n'est pas explosif.		
Inflammabilité		
n'est pas facilement inflammable		
Méthode	CEE A.10	
Source	Fabricant	
Limites inférieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Limites supérieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Pression de vapeur		
Donnée non disponible.		
Densité de vapeur relative		
Donnée non disponible.		
Densité relative		
Donnée non disponible.		
Densité		
Valeur	0.25	g/cm³
Température de référence	20	°C

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR

Source	Fabricant
--------	-----------

Solubilité dans l'eau	
Source	Fabricant
Remarque/s	insoluble

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Mepanipirim	110235-47-7	-
log Pow		3,28	
Source		Fabricant	

Viscosité cinématique
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
DL50	>	4000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR

N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
CL 50	>	3,5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	Fabricant		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	Fabricant		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
Méthode	OCDE 405		
Source	Fabricant		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
Voie d'exposition	Peau		
Source	Fabricant		
Évaluation	sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Mepanipyrim	110235-47-7	-
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR

N°	Nom du produit	
1	JAPICA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
CL50	>	1,34	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
CE50		0,96	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	US EPA		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	JAPICA		
ErC50		0,88	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Mepanipyrim	110235-47-7	-
Valeur		0	%
Durée		28	jour(s)

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR

Méthode	CO2 Evolution Test
Source	Fabricant
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Mepanipyrin	110235-47-7	-
FBC		280	
Source	Fabricant		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Mepanipyrin	110235-47-7	-
log Pow		3,28	
Source	Fabricant		

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Mepanipyrin	110235-47-7	-
log Koc		2,942	
Source	Fabricant		

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes
Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

12.8 Autres informations

Autres informations
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR

N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	Mepanipirim
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	Mepanipirim
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	Mepanipirim
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Nom commercial : JAPICA**Code produit:** KI 009 C01745 FR**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 03.11.2022**Version remplacée:** 1.0.3, établi le: 05.10.2021**Région:** FR

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Mepanipyrim	110235-47-7	-

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E1

Prescriptions nationales**Autres prescriptions**

Directives nationales
 Nomenclature des installations
 classées pour la protection de
 l'environnement (ICPE, France) :
 N°4510 (Directive Seveso 3).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 755851